L'Ontario renforce les mesures de protection des ressources hydriques

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2017

La province impose un nouveau droit sur l'embouteillage afin de mieux protÃ©ger l'eau pour les gÃ©nÃ©rations Ã venir

Dans le cadre de son plan pour renforcer la protection de l'eau souterraine pour les gÃ©nÃ©rations qui suivront, l'Ontario imposera aux embouteilleurs un droit additionnel de 500 dollars pour le prÃ©lÃ¨vement de cette eau.

DÃ¨s le 1er aoÃ»t 2017, les embouteilleurs devront verser 503,71 dollars CAN par million de litres d'eau puisÃ©e sous la terre. Le nouveau droit aidera Ã rÃ©cupÃ©rer les coÃ»ts de gestion des eaux souterraines prÃ©levÃ©es par les embouteilleurs notamment les Ã©tudes scientifiques portant sur l'impact environnemental, ainsi qu'une analyse plus poussÃ©e des donnÃ©es relatives au prÃ©lÃ¨vement de l'eau pour l'embouteillage. Ce droit additionnel fait partie des mesures vigoureuses prises par l'Ontario pour mieux protÃ©ger les eaux souterraines, notamment :

- imposer un moratoire sur tous les permis, nouveaux et additionnels, d'embouteillage d'eau souterraine ;

- instaurer des rÃ¨gles plus strictes sur le renouvellement des permis d'embouteillage actuels ;

- entreprendre des recherches plus poussÃ©es afin d'assurer la protection Ã long terme des eaux souterraines, notamment en tenant compte de l'impact du changement climatique et de la demande future sur les sources d'eau ;

- mobiliser les partenaires autochtones, les collectivitÃ©s et l'industrie et les inciter Ã modifier les pratiques de gestion de la quantitÃ© d'eau.

Pour rappel, le 16 dÃ©cembre 2016, l'Ontario mettait la derniÃ¨re main Ã un moratoire de deux ans sur les activitÃ©s d'embouteillage, nouvelles ou additionnelles, des entreprises d'embouteillage. La province a reÃ§u Ã cet Ã©gard plus de 20 000 commentaires du public. Le moratoire demeurera en vigueur jusqu'au 1er janvier 2019. En Ontario, les entreprises d'embouteillage doivent demander un permis de prÃ©lÃ¨vement d'eau souterraine si elles prÃ©lÃ¨vent plus de 50 000 litres d'eau par jour ; cette mesure est justifiÃ©e par le fait que l'eau embouteillÃ©e produit environ 180 fois plus d'Ã©missions de gaz Ã effet de serre que l'eau du robinet, cette pollution Ã©tant attribuable Ã l'utilisation du plastique ainsi qu'aux combustibles fossiles associÃ©s au transport.

"Le changement climatique et ses rÃ©percussions s'imposent de plus en plus. Devant ce fait, l'Ontario prend des mesures pour mieux protÃ©ger les ressources hydriques et s'appuyer sur les donnÃ©es scientifiques les plus rÃ©centes. Cette hausse du droit, Ã laquelle s'ajoutent les autres mesures adoptÃ©es, permettra de mieux protÃ©ger les eaux souterraines et d'amÃ©liorer les connaissances scientifiques afin de gÃ©rer au mieux cette ressource vitale", a dÃ©clarÃ© Glen R. Murray ministre de l'Environnement et de l'Action en matiÃ¨re de changement climatique.

Gouvernement Ontario